

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1908)
Heft: 107

Artikel: Etat civil de Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelles ils sont spécialement destinés, tandis que le fumier végéto-animal fait sentir ses effets, si variés pendant cinq ou six années sur les cultures, de la rotation, quelles qu'elles soient.

Un point qui doit préoccuper le laboureur, c'est que, dans les champs, la fumure doit être égale partout et qu'il faut y veiller dès l'opération du chargement du fumier à la ferme. Trop souvent, on transporte séparément la partie supérieure du tas qui est pailleuse, la partie moyenne composée du fumier décomposé et enfin la base du tas, vulgairement appelée « beurre noir ». Il faut attaquer le tas par tranches verticales et non par tranches horizontales ; de cette façon, les différentes parties du champ seront uniformément traitées et recevront la même fumure.

Lorsque le charretier arrive sur le champ, il sait si celui-ci doit recevoir une fumure faible soit 20,000 kilos à l'hectare, une fumure moyenne 30,000 kilos ou une fumure forte, 40 à 50,000 kilos et former en conséquence de sept mètres en sept mètres des tas appelés « fumerons ».

Il est indispensable de pratiquer l'épandage aussitôt que le temps le permet. Combien de fois cependant ne voit-on pas les fumerons séjournant sur un champ depuis janvier jusqu'en avril, lavés par les pluies et le dégel, ayant perdu une grande partie de leur azote, qui s'infiltra dans le sol et le fume trop fortement à l'endroit du tas au détriment des surfaces voisines, qui ne recevront alors qu'un fumier pailleux, dépourvu de ses principaux éléments fertilisants.

L'épandage du fumier se fait à la fourche le plus uniformément possible.

Les terres sablonneuses et calcaires sont celles qui absorbent le plus de fumier ; cela tient à ce que leurs propriétés absorbantes sont faibles, à ce que l'azote s'y nitrifie facilement, et que par suite les eaux pluviales l'entraînent. Le mieux est de recourir à des fumures faibles, mais fréquemment répétées.

Même observation pour les terres calcaires propres et dites.

Dans les terres de défrichement, terres de landes, de bruyères, de tourbe généralement désignées sous le nom de « terres acides » la décomposition de la matière organique est extrêmement lente par suite de manque de calcaire ; aussi, le fumier ne produira bien et rapidement son effet actif que par un apport de chaux qui activera la décomposition chimique et la nitrification.

Dans la terre argileuse le fumier ne se décompose aussi lentement et ne produit son effet si la terre est très compacte, au bout d'un an, mais elle est alors énergique et la compacité est amenuisée aussi parfaitement que possible. A cause de ce délai dans l'action, le cultivateur prendra en conséquence ses dispositions pour la préparation de son sol. En ce cas, il faut préférer les fumiers frais et longs, qui, à cause de leur texture fibreuse, conviennent mieux que les fumiers courts et déjà fermentés.

Jean d'ARAULES,
Professeur d'Agriculture.

Les Fantaisies d'Edison

Dans un livre récemment paru, « Soixante ans de la vie d'un inventeur », M. F. A. Jones, raconte les découvertes et les

gaietés de M. Edison. Car Edison est un homme gai :

Quant il eut découvert le phonographe, il tint d'abord ce prodige secret (que n'a-t-il continué !) et avant de le livrer au public s'en servit pour faire des farces à ses amis. L'une des meilleures est celle-ci : Un soir qu'il avait quelques hôtes, l'un d'entre eux se retire dans sa chambre, et, au moment de se mettre au lit, entend ces mots, dits d'une voix sépulcrale : « Ouzze heures, encore une heure... » L'homme justement inquiet passe en revue toute la chambre, regarde sous les meubles, interroge les armoires, puis, ne trouvant rien, finit par se coucher.

Mais le sommeil fuit sa paupière ; le temps passe, douze coups tintent à l'horloge de bronze et la voix d'ombre retentit de nouveau : « Minuit ! dit elle, prépare-toi à la mort. » ! Cette fois, l'hôte épouvanté saute à bas de son lit et se réfugie dans le corridor où l'illustre inventeur, qui le guettait lui explique en riant que c'est une plaisanterie et qu'il ne faut pas se frapper. M. Edison a le sourire.

Il n'est cependant pas l'auteur de toutes les facettes ni de toutes les inventions qu'on se plaît à lui prêter. Un journal s'avisa une fois, d'attribuer au sorcier Mungo Park, une découverte qui, disait-il, surpassait toutes les autres. Il s'agissait d'une chemise qui pouvait durer une année, étant composée de 365 pellicules qu'on effeuillait chaque matin. On sait qu'en Amérique la lingerie et le blanchissage sont deux choses hors de prix.

Reproduite par 500 journaux, acceptée de confiance par 500.000 lecteurs, la nouvelle fit pleuvoir chez Edison un déluge de questions et de commandes. Beaucoup de correspondants avaient chargé leurs lettres afin d'être plus tôt et plus sûrement servis. La presse du monde entier, copiant celle d'Amérique, il vint de tous pays des propositions de courtiers, déposants, agents représentants, industriels et commis voyageurs. Il y eut jusqu'à des Chinois, pour réclamer la précieuse chemise.

Et ce fut une déception mondiale quand on sut qu'elle n'existe pas. M. Edison n'a pas encore trouvé la chemise inamovible. Le phonographe demeure son plus beau titre de gloire. « C'est beaucoup », dit Candide — « Beaucoup trop », dit Martin.

Etat civil

DE
PORRENTURY
Mois de décembre 1907

Naissances.

Du 3. Monnin, fils mort-né de Jean Baptiste, industriel, de Bassecourt, et de Maria née Fattet. — Du 4. Cuenat Marguerite-Hermance-Mathilde, fille de Henri, fondateur de la Banque populaire, de Cœuve, et de Cécile née Vallet. — Du 4. Favrot Ernest-Paul-Alexandre, fils de Alexandre, professeur, de Porrentury, et de Camille née Favrot. — Du 4. Hartmann Emile-Joseph, fils de Léon, manœuvre aux C. F. F., de Epiqueure, et de Caroline née Desbœufs. — Du 7. Rau Marcelle, fille de Charles, mécanicien, de Zurich, et de Joséphine-Thérèse née Bohrer. — Du 9. Walzer Juliette, fille de Clément, fabricant de cadrans, de Fontenais, et de Alvina-Berthe née Choulat. — Du 10. Tissot Hermine-Marie-Louise, fille de Ulysse, horloger, de la Ferrière, et de Cécile-Marie née Taillard. — Du 10. Adam Abel-Albert, fils de Abel, employé

aux C. F. F., de Cornol, et de Marie-Joséphine née Minder. — Du 13. Chapuis Marie-Joséphine Laure, fille de Paul, notaire, de Porrentury, et de Thérèse née Widolf. — Du 22. Arnaboldi Jules-Samuel, fils de Joseph-Edouard, domestique, de Albate, Côme (Italie), et de Marie-Amélie Fanny née Oeuvray. — Du 25. Crelier Juliette-Adrienne-Berthe, fille de Léon, employé aux C. F. F., de Bure, et de Marthe née Juillerat. — Du 25. Meier Charles, fils de Rodolphe, employé aux C. F. F., de Mattstetten, et de Elisa née Revelly. — Du 26. Mouche Léon, fils de Joseph, notaire, de Miécourt, et de Marie-Salomon née Vallat. — Du 28. Corbat Marcel-Emile-Fernand, fils de Fernand, horloger, de Bonfol, et de Marie née Hinderholtz. — Du 30. Vallat Emma-Louise, fille de Emile, employé de commerce, de Bure, et de Marie née Rottet.

Mariages.

Du 7. Clerc Joseph, vacher, de Ottendorf, et Theurillat Léa, servante, de Bourrignon. — Du 16. Georgy Adolphe, manœuvre, de Epiqueure et Louvet Marie née Marti, horlogère, de Cernay, Doubs, France. — Du 30. Bouelet Adrien, mécanicien, de Courgenay, et Saner Adèle, horlogère polisseuse, de Alle.

Décès.

Du 10. Hager François, serrurier, de Porrentury, né en 1840. — Du 15. Galli Anna née Chilotti, ménagère, de Solarolo-Rainerio, province de Crémone, Italie, née en 1845. — Du 16. Girardat Joseph, brasseur, de Boncourt, né en 1865. — Du 18. Babey Clarisse née Sacquard, de Grandfontaine, née en 1843. — Du 20. Fady Octavie née Varpillat, aubergiste, de Besançon, née en 1836. — Du 27. Frossard Constant, remonteur, de Montvoie, commune d'Ocourt, né en 1868. — Du 28. Bouellat François, ancien fabricant d'horlogerie, de Courtelevant, né en 1841. — Du 29. Barré Georges, horloger, de Faverois, né en 1863.

LETTRE PATOISE

Les douces monuieres

L'atre djoé dou tschirtons étin en train de déchandre des sais de fairennes de Laufon de dechu lai voiture pou les poeschai en lai belandchrie de not vénin. Ai l'ainvín quasi fini, ai ny reschtaï pu qu'in sai. Presie d'allai boire in tschâvè, su qu'êtai chui lai voiture prend le sai poi le fond ai peu le lèche tschoire to d'in co chui l'épale de son camerade. Stu ci crai en saisi l'ouverture, mais elle se détaché en lançant lai fairenne chui dunes belles daines que pessint droit din ci moment li en reveniaint da enne mâsse de deu, vêti dain des belles robes en soue noire. Ai reciennent c't'avalanche de fairenne chui le nai, dain le co ai pe jusque dain yos poches.

Stu qu'êtai lai câse de ste piendje de fairenne ne poyaïpe se teni de rire. Stu qu'ai vau le sai chui le dos ne poyaïpe teni ci sai, de fouché qu'ai riai. Ces daines se botenne achi ai rire ai peu enne rotte de djens qu'airivenne paï li, dain in vire tai main.

Que menque ces daines aivin achi de lai fairenne dain les euyes, ai faié les remoinai a l'ôta. Stu que les remoinai fesai lai grimaice, mais elle n'étai pe chi peute q'ne c'té que fesenne les haunes de ces daines, tain ai les voyenne dain in chi bê l'étaït.

Ci voye farçon.

Editeur-imprimeur, G. MORITZ, gérant.